RÉGION NORMANDIE

Aide à l'acquisition de matériel sportif

Objectifs

L’aide régionale à l’acquisition de matériel sportif spécifique a pour objectif d’accompagner les clubs dans la structuration de leur pratique en facilitant l’accès à la performance et la mise en place de nouvelles activités. Cette aide doit permettre de dépasser les capacités habituelles de financement des clubs.

Bénéficiaires

Les clubs sportifs sous forme associative.

Caractéristiques de l’aide

L’acquisition de ce matériel sportif doit :

- S’inscrire dans une logique à long terme intégrant un projet associatif pluriannuel,
- Permettre le développement à l’échelle régionale de la discipline,
- S’inscrire dans une logique de mutualisation avec les acteurs du territoire.

Les projets d’acquisition seront étudiés en concertation avec les autres partenaires.

Les coûts éligibles concernent l’achat de matériel sportif neuf. L’acquisition de petits matériels (liste non exhaustive) n’est pas éligible à ce dispositif : ballons, plots, packs pédagogiques, tenues vestimentaires, etc…

Le coût minimum de l’acquisition est de 3 000 €. Le taux d’intervention moyen s’établira autour de 30 % du coût du projet. Il pourra éventuellement être individualisé en fonction des spécificités du projet. Toutefois le taux d’intervention de la Région ne pourra être supérieur au taux d’autofinancement du porteur.

Contacts

Contacts

Mathilde SILLARD

Direction Jeunesse et Sport

Service Sport

Chargée de projet sport

02 31 06 89 11

mathilde.sillard@normandie.fr

Fabienne PERRON

Direction Jeunesse et Sport

Service Sport

Chargée de gestion sport

02 31 06 97 22

fabienne.perron@normandie.fr